

C G T M
CONFEDERATION GENERALE DES TRAVAILLEURS DE MAURITANIE
4^{ème} congrès ordinaire, 21-23 mars 2011 Nouakchott

RESOLUTIONS DU 4EME CONGRES

Le 4^{ème} congrès ordinaire de la CGTM tenu du 21 au 23 mars 2011 dans les locaux de l’Ancienne Maison des Jeunes de Nouakchott, après avoir étudié les différentes questions qui étaient inscrites à l’ordre du jour et passé en revue la situation nationale et internationale, a adopté les présentes résolutions générales portant sur les questions suivantes :

- **Le travail décent**
- **La coopération internationale**
- **Les finances**
- **Le dialogue social**
- **La protection sociale**
- **Le pouvoir d’achat**
- **La législation du travail**
- **L’unité d’action syndicale**
- **L’économie informelle**
- **Les martyrs du 29 mai 1968 à Zouerate**
- **Les travailleurs victimes des événements de 1989**
- **La démocratie en Afrique et dans le monde arabe**
- **La Palestine**
- **Le Sahara Occidental**

1. Résolution sur le travail décent

- Considérant l’accroissement sans précédent du chômage en général et celui des jeunes en particulier, consécutif à la crise financière qui a touché tous les pays de la planète
- Considérant l’évidence que les politiques néolibérales et le contrôle du marché par les capitaux et les spéculateurs, ont échoué et portent la responsabilité de toutes les souffrances actuelles que vivent les peuples,
- Considérant que toute reprise économique pour une croissance soutenue et durable passe inévitablement par la création d’emplois décents afin d’assurer les bases d’une stabilité et d’une justice sociale équitable,
- Considérant la précarité et l’instabilité des emplois qui s’amplifient davantage dans le pays
- Considérant la prolifération de la sous-traitance sauvage et de la location de main d’œuvre qui sont devenues une pratique courante dans le pays,
- Considérant la progression de la pauvreté jusque dans les milieux des travailleurs rémunérés,

La CGTM, réunie en 4^{ème} congrès ordinaire du 21 au 23 mars 2011 à Nouakchott:

- Exige que les emplois décents soient au cœur de toutes les politiques de développement économique,
- Appelle à une autre gouvernance politique, économique et sociale afin d'établir véritablement les soupapes d'une économie croissante capable d'asseoir une justice sociale, le progrès social et humain,
- Condamne les pratiques de la sous-traitance non-conforme à la législation du travail dans notre pays et exige sa suppression.
- Réclame la concertation entre les partenaires sociaux en vue de la promotion d'une politique nationale pour la création d'emplois décents et la lutte contre la pauvreté

2. Résolution sur la coopération internationale

- Considérant les progrès importants accomplis depuis le dernier congrès dans le domaine de la coopération internationale et les acquis importants obtenus à travers la coopération étroite avec la Confédération Syndicale Internationale, le BIT, les collaborations avec le Mouvement pour la Solidarité Internationale du Syndicat Libéral de Belgique, de la Fondation Paix et Solidarité des Commissions Ouvrières d'Espagne et de l'Institut Syndical pour la Coopération au Développement de l'Union Générale des Travailleurs d'Espagne, et qui ont permis un renforcement structurel et des capacités institutionnelles de la CGTM dans divers domaines (syndicalisation dans le secteur de l'économie informelle, formation syndicale et professionnelle, défense des droits des travailleurs migrants...etc.)
- Considérant que la solidarité syndicale internationale que développe la Confédération Syndicale Internationale (CSI) a permis de contribuer à la consolidation des affiliées de par le monde,

Le congrès se félicite de ces acquis très importants réalisés au plan de la coopération internationale et adresse ses remerciements :

- A la Confédération Syndicale Internationale et à sa régionale CSI-Afrique,
- Au BIT,
- Au Syndicat Libéral de Belgique et au Ministère Belge de la Coopération au Développement
- Aux Commissions Ouvrières d'Espagne
- A l'UGT d'Espagne
- A l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement

Pour leurs appuis combiens précieux dans le développement et la consolidation de la CGTM

Le congrès recommande :

- D'œuvrer à la poursuite et à la consolidation des coopérations existantes et leur diversification
- La poursuite des efforts pour permettre à notre Confédération d'avoir sa place au sein des organisations régionales et sous-régionales (OUSA, CISA, USTEMA et l'Intersyndicale de l'OMVS) afin de contribuer davantage au développement et à l'unité des mouvements syndicaux africain et arabe
- L'intensification des rapports avec les organisations de la Société civile agissant dans le domaine social et celui des Droits Humains.

3. Résolution sur les finances

- Considérant les acquis importants obtenus dans la gestion financière de la Confédération depuis le dernier congrès,
- Considérant la croissance que la CGTM a connue ces dernières années par les adhésions des travailleurs de tous les secteurs d'activités et la nécessité de leur apporter toute l'assistance requise,
- Considérant les moyens financiers que demande l'action syndicale de notre confédération,
- Considérant le taux de recouvrement des cotisations qui reste encore faible et l'absence encore d'activités génératrices de revenus,

Le congrès recommande:

- De poursuivre les efforts de modernisation et de transparence de la gestion financière de l'organisation
- De tout mettre en œuvre pour l'adoption d'un texte réglementaire permettant l'application du système check Off (retenue à la source) pour les cotisations des travailleurs
- D'augmenter le prix de la carte d'adhésion et de faire recours à tous les modes possibles pour un recouvrement optimal des cotisations

De favoriser des initiatives permettant aux membres d'asseoir une économie sociale solidaire

4. Résolution sur le Dialogue Social

- Considérant que le Dialogue Social est un instrument de développement économique et social et un mécanisme de promotion de justice sociale, de progrès et de droits
- Considérant la crise économique et sociale profonde que traverse le pays et qui requiert des solutions consensuelles fondées sur la démocratie, l'équité et la justice
- Considérant les Normes internationales de l'OIT et la législation mauritanienne en matière de dialogue social et de négociation collective,
- Considérant le refus du gouvernement de s'engager dans la voie de l'instauration du dialogue social et des consultations tripartites

Le 4^{ème} congrès de la CGTM tenu les 21, 22 et 23 mars 2011 à Nouakchott :

- Exige l'institutionnalisation du Dialogue Social dans la gouvernance économique et sociale
- Dénonce l'attitude anti-démocratique du gouvernement hostile à l'ouverture des négociations sociales et l'invite à réviser sa position de marginalisation des organisations syndicales et de s'engager dans la voie du dialogue et de la concertation avec les partenaires sociaux.
- Engage la direction de la CGTM à poursuivre et à intensifier la mobilisation et la lutte de tous travailleurs regroupés dans le cadre de l'Intersyndicale et toutes les organisations syndicales et de la société civile désireuses de s'engager dans la lutte pour la démocratie, le dialogue social et l'ouverture des négociations autour des revendications légitimes des travailleurs

5. Résolution sur la Protection Sociale

- Considérant que la protection sociale universelle est un baromètre de justice sociale équitable et de solidarité nationale,
- Considérant que l'écrasante majorité des travailleurs sont exclus des filets de la protection sociale dans le pays,
- Considérant la faiblesse des moyens de contrôle que doit fournir l'Administration du Travail afin de veiller à l'application des dispositions réglementaires,

Le 4^{ème} congrès ordinaire de la CGTM tenu les 21, 22 et 23 mars 2011 à Nouakchott :

- Exige que les dispositions réglementaires en matière de protection sociale soient appliquées en faveur de tous les travailleurs
- Exhorte une universalisation de la couverture sociale
- Souhaite l'amélioration des prestations de la Caisse nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et l'implication effective des représentants des travailleurs dans tous les organes de décision,
- Demande à l'Administration du Travail de veiller davantage à l'application des dispositions réglementaires relatives à la protection sociale,
- Condamne la sous-traitance qui informatise les rapports professionnels afin de se soustraire de ses obligations en matière de protection sociale.

6. Résolution sur le Pouvoir d'Achat

- Considérant la détérioration sans précédent du pouvoir d'achat des travailleurs consécutive à la flambée vertigineuse des prix des denrées de base,
- Considérant la stagnation des salaires et la faiblesse des revenus des travailleurs,
- Considérant le poids considérable des charges d'entretien de la famille, de soins, d'éducation des enfants, de logement qui pèse sur le dos des travailleurs

Le 4^{ème} congrès ordinaire de la CGTM tenu les 21, 22 et 23 mars 2011 à Nouakchott :

- Exige l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs de toutes les catégories socioprofessionnelles, à travers une l'augmentation des salaires
- Exige l'ouverture des négociations pour une revalorisation de la politique des salaires et des avantages sociaux
- Exhorte les pouvoirs publics à mettre en place des mesures visant à assurer une répartition équitable et juste des richesses nationales.

7. Résolution sur la Législation du Travail

- Considérant les violations flagrantes et répétées des législations nationales et internationales de travail auxquelles sont exposés les travailleurs de la part des employeurs,
- Considérant la nécessité d'harmoniser la législation nationale avec les Conventions internationales de travail
- Considérant les dispositions non conformes à la législation internationale contenues dans le Code de Travail,
- Considérant l'absence de mécanismes réglementaires et institutionnalisés permettant un toilettage régulier des textes et leur adaptation périodique

Le 4^{ème} congrès ordinaire de la CGTM tenu les 21, 22 et 23 mars 2011 à Nouakchott :

- Recommande une relecture urgente du Code de Travail pour le rendre conforme aux Conventions internationales de Travail
- Demande aux pouvoirs publics de mettre en place des organes de consultation pour veiller sur les textes législatifs,
- Demande à l'Administration du Travail de jouer pleinement son rôle de veille pour l'application de la réglementation de travail

8. Résolution sur l'Unité d'Action Syndicale

- Considérant la nécessité pour les travailleurs de resserrer leurs rangs afin de mieux défendre leurs intérêts professionnels, matériels et moraux,
- Considérant que la solidarité syndicale est un des principes fondateurs du mouvement syndical
- Considérant l'émiettement syndical qui prévaut dans notre pays

Le 4^{ème} congrès ordinaire de la CGTM tenu les 20, 22 et 23 mars 2011 à Nouakchott :

- Exhorte les travailleurs à renforcer leur unité et leur cohésion pour bâtir un solide front de lutte pour la défense de leurs droits,
- Lance un appel aux organisations syndicales nationales de rejoindre l'Intersyndicale constituée par la CGTM, la CLTM et la CNTM autour des valeurs de démocratie, de liberté syndicale, de lutte pour les intérêts des travailleurs, d'indépendance syndicale

9. Résolution sur l'Economie Informelle

- Considérant les effets négatifs des politiques d'ajustement structurel des Institutions de Breton Woods qui ont occasionné des privatisations des entreprises et des licenciements de milliers de travailleurs,
- Considérant la proportion très élevée atteinte par les travailleurs de l'économie informelle en Mauritanie (plus de 70% de la main d'œuvre active),
- Considérant la précarité, le sous emploi, le manque de qualification professionnelle, l'absence d'assistance technique et financière et de protection sociale que connaissent les travailleurs du secteur de l'économie informelle,
- Considérant l'impérieuse nécessité pour les syndicats de créer et de défendre les droits des travailleurs de l'économie informelle,
- Considérant les appuis financiers et techniques que la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB) à travers son Mouvement pour la Solidarité Internationale (MSI) apporte à la CGTM pour le renforcement de ses capacités institutionnelles en matière de syndicalisation des travailleurs de l'économie informelle,
- **Le 4^{ème} congrès ordinaire de la CGTM tenu les 20, 22 et 23 mars 2011 à Nouakchott :**
- Adresse ses félicitations et exprime sa reconnaissance à l'endroit de la CGSLB et de MSI de Belgique pour le rôle dynamique et l'assistance qu'ils apportent depuis des années à la CGTM pour la syndicalisation des travailleurs de l'économie informelle en Mauritanie,
- Lance un appel aux travailleurs de l'économie informelle de mieux s'organiser dans les structures syndicales pour faire face aux multiples défis de leur secteur d'activités

10. Résolution sur les Martyrs de Zouerate (29/05/68)

- Considérant la mémoire de nos valeureux travailleurs tombés sous les balles du système néocolonial en Mai 1968 à Zouerate suite à des actions de grève,
- Considérant le rôle pionnier et clairvoyant que ces martyrs ont joué pour la classe ouvrière mauritanienne,
- Considérant le caractère unitaire de leurs luttes

Le 4^{ème} congrès ordinaire de la CGTM tenu les 28, 22 et 23 mars 2011 à Nouakchott :

- Prie à la mémoire de nos valeureux prédécesseurs qui ont donné leur vie pour notre dignité de travailleurs
- Exhorte les travailleurs à s'unir et à renforcer leurs rangs pour davantage commémorer la mémoire des martyrs de Zouerate
- Demande à ce que la Journée du 29 mai soit chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national

11. Résolution sur les Travailleurs Victimes des Evénements de 1989

- Considérant le drame créé par les événements regrettables de 1989 qui ont occasionné des violations flagrantes de droits humains à l'encontre de citoyens mauritaniens et leur déportation
- Considérant la nécessité de mettre en place de réelles politiques de réconciliation nationale basée sur le recouvrement complet de tous les droits des victimes

Le 4^{ème} congrès ordinaire de la CGTM tenu les 21, 22 et 23 mars 2011 à Nouakchott :

- Exige les réparations de tous les préjudices subis par les travailleurs victimes des événements de 1989,
- Exhorte l'application d'une véritable politique de réconciliation nationale à travers la justice et l'équité entre tous les citoyens mauritaniens

12. Résolution sur la Démocratie en Afrique et dans le Monde Arabe

- Considérant les révolutions populaires et démocratiques qui soufflent dans les pays arabes contre les régimes dictatoriaux et sanguinaires
- Considérant les espoirs nés de cette prise de conscience et de la détermination des peuples à prendre en main leur destinée pour un avenir meilleur
- Considérant la nécessité de soutenir et de renforcer ces luttes

Le 4^{ème} congrès ordinaire de la CGTM tenu les 28, 22 et 23 mars 2011 à Nouakchott :

- Apporte son soutien indéfectible aux révolutions que mènent les peuples arabes pour la démocratie, la dignité et le progrès
- Exhorte tous les peuples africains et arabes à prendre en main leurs destinées et à exiger des réformes démocratiques

13. Résolution sur la Palestine

- Considérant les souffrances endurées depuis des décennies par le peuple palestinien victime de l'occupation et de la répression sionistes
- Considérant la justesse de la cause palestinienne qui lutte pour son indépendance nationale et son droit à créer un Etat dans ses territoires avec comme capitale ElQods

Le 4^{ème} congrès ordinaire de la CGTM tenu les 28, 22 et 23 mars 2011 à Nouakchott :

- Réaffirme sa solidarité agissante avec le peuple palestinien dans sa lutte pour son indépendance et sa dignité,

- Exige le retrait de la soldatesque sioniste de tous les territoires occupés et la fin de la colonisation
- Soutient la création dans les meilleurs délais d'un Etat Palestinien sur l'ensemble de ses territoires avec comme capitale El Qods

14. Résolution sur le Sahara Occidental

- Considérant le droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes
 - Considérant la juste lutte du peuple sahraoui pour son indépendance et son émancipation sur son territoire national
- Le 4^{ème} congrès ordinaire de la CGTM tenu les 21, 22 et 23 mars 2011 à Nouakchott :
- Réaffirme son soutien à la lutte du peuple sahraoui pour son indépendance et sa dignité

Nouakchott, le 23 mars 2011

Le 4^{ème} Congrès Ordinaire